

**AVIS PUBLIC  
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS est par la présente donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le **lundi 3 juillet 2023** à 19h00, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville de Bromont et qui sera diffusée en direct sur Internet, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

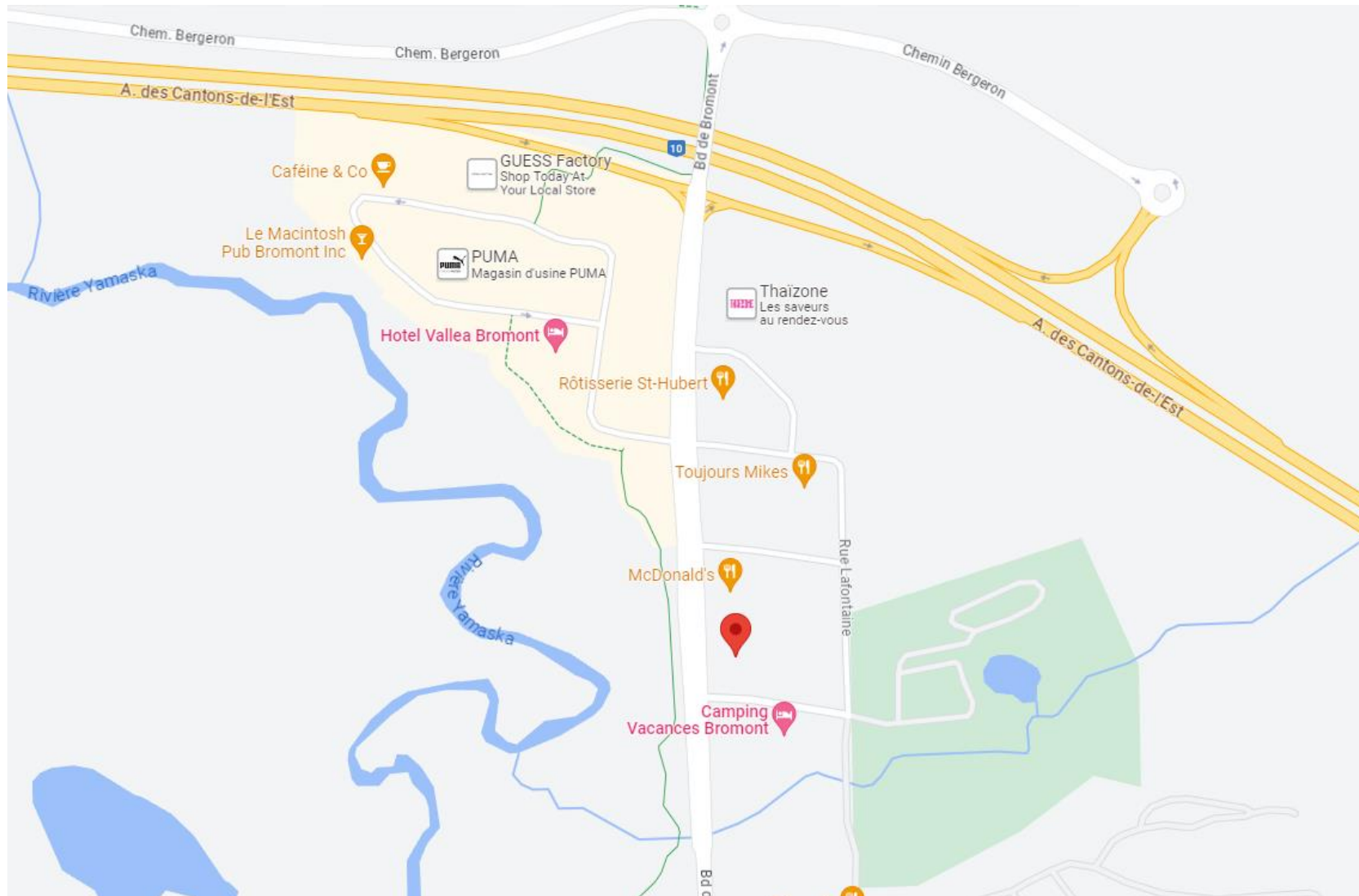
1. Demande de dérogation mineure afin d'autoriser la modification d'une enseigne ayant une superficie de 7,14 m<sup>2</sup> au lieu de 4 m<sup>2</sup> et une hauteur de 5,94 m au lieu de 4 m tel qu'indiqué à l'article 240 du Règlement de zonage 1037-2017 au 22, boulevard de Bromont, lot 2 593 787, zone PDA3-02, district Mont-Brome (dossier 2023-30116);
2. Demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'agrandissement d'une résidence (galerie), située dans un projet résidentiel intégré en droits acquis, à une distance de 2,5 m au lieu de de 5 m minimum tel qu'indiqué à l'article 260.3 du Règlement de zonage 1037-2017 au 184-6, rue des Deux-Montagnes, lot 2 930 803, zone P4M-08, district Mont-Soleil (dossier 2023-30118);
3. Demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un mur de soutènement à 0,00 m de la ligne de propriété au lieu de 0,50 m tel qu'indiqué à l'article 178.4 du Règlement de zonage 1037-2017 au 59, carré des Pionnières, lot 6 421 737, zone PDA10-07, district Shefford (dossier 2023-30120);
4. Demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un mur de soutènement à 0,00 m de la ligne de propriété au lieu de 0,50 m tel qu'indiqué à l'article 178.4 du Règlement de zonage 1037-2017 au 15, carré des Pionnières, lot 6 421 741, zone PDA10-07, district Shefford (dossier 2023-30126).

Toute personne intéressée pourra intervenir au sujet de ces demandes de dérogation mineure lors de la tenue de cette assemblée ou le faire par courriel, avant le lundi 3 juillet 12h00 à [greffe@bromont.com](mailto:greffe@bromont.com). Toutes vos coordonnées doivent apparaître dans le courriel, afin que nous puissions vous contacter.

Bromont, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de juin 2023.

La greffière,  
Ève-Marie Préfontaine, avocate

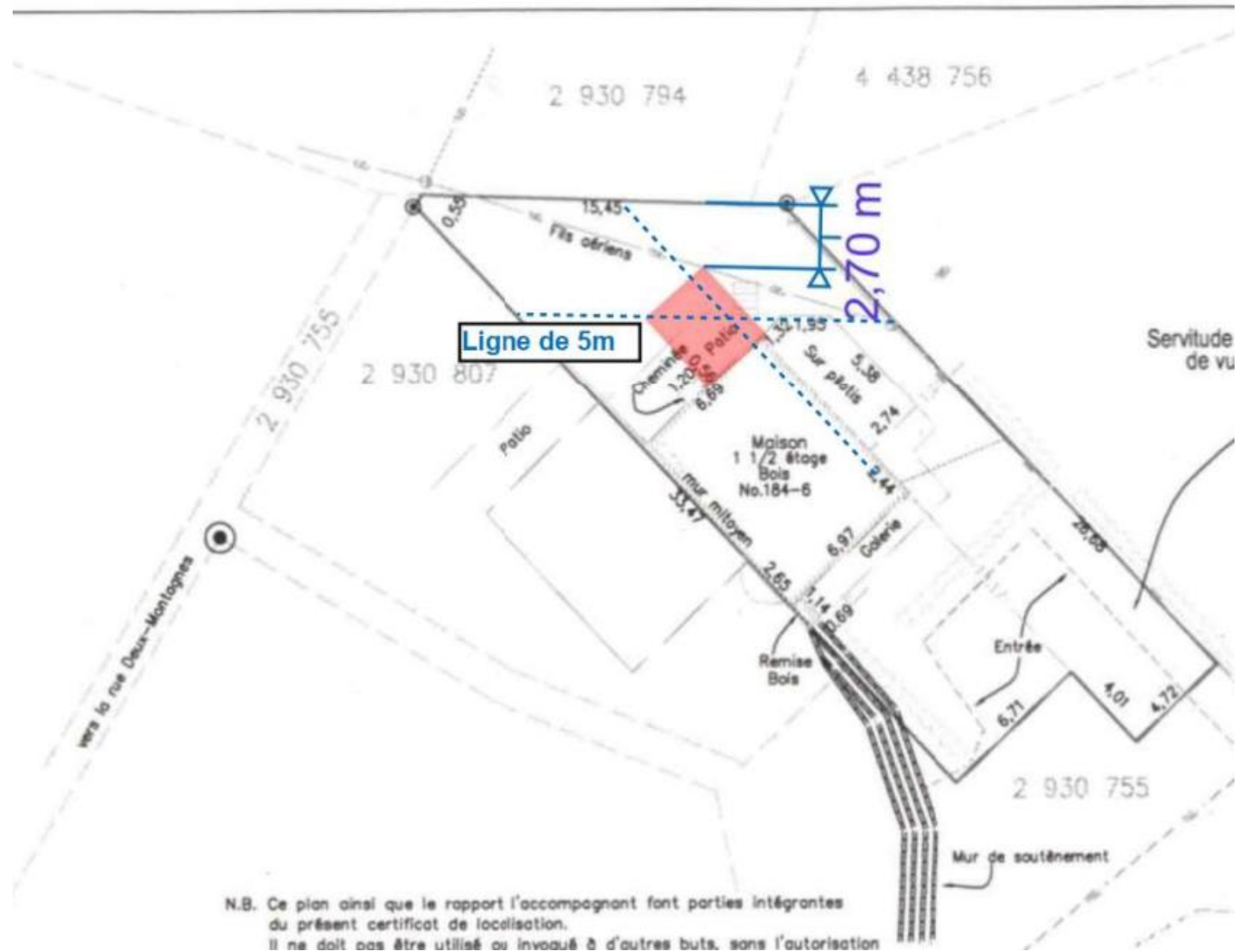
1. 22, boulevard de Bromont (1 de 2)





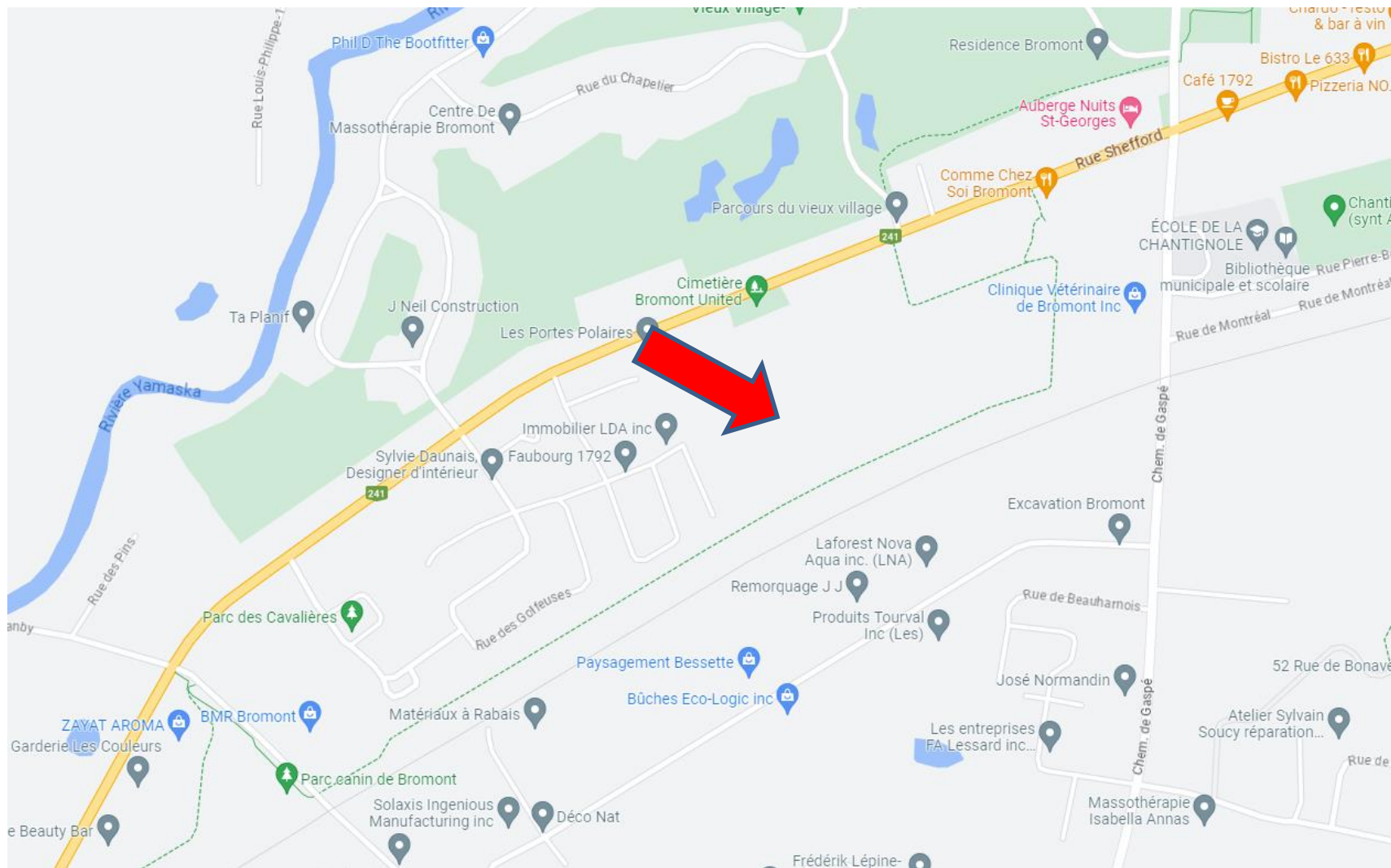


2 – 184-6, rue des Deux-Montagnes (2 de 2)





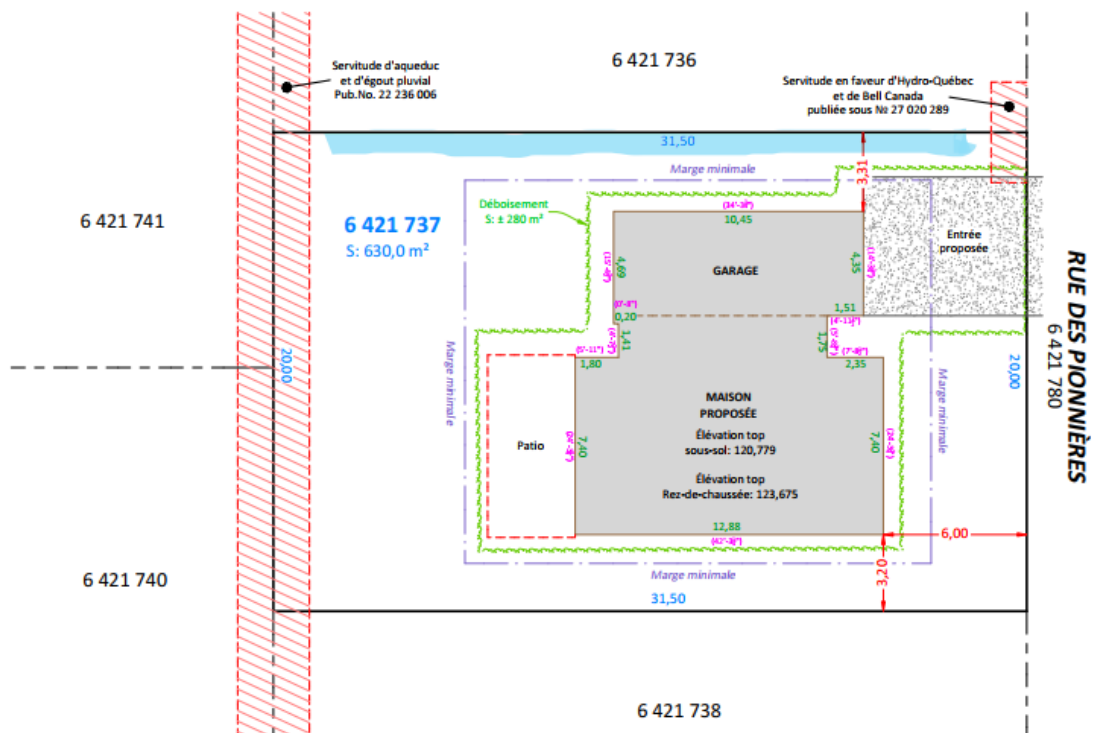
### 3. 59, carré des Pionnières (1 de 2)



3. 59, carré des Pionnières (2 de 2)



= mur de soutènement mitoyen



#### 4. 15, carré des Pionnières (1 de 2)

